

Le Jour, 1952
4 septembre 1952

POUR UNE POLITIQUE CONSTRUCTIVE

Notre politique intérieure ne peut ignorer notre politique extérieure sans folie. Et notre politique extérieure ne peut évidemment pas ignorer la politique extérieure des autres. **C'est pour cela que l'union des Libanais s'impose, une union sans arrière-pensées, aussi large que possible et qui oppose aux complications de l'heure une force libanaise collective, consciente et cohérente.**

Ce n'est pas parce que nous sommes un petit pays que nous devons avoir une petite politique. La preuve est faite qu'au Liban les dimensions de la politique vont plus loin que celles du territoire.

Envers le monde arabe comme envers l'Occident, nous avons des obligations de solidarité et d'amitié et nous faisons valoir des droits. Le premier de ces droits est qu'on permette aux Arabes de coordonner sur le plan méditerranéen, c'est-à-dire régional, leurs intérêts et leurs buts, sans les noyer dans une politique purement asiatique contraire à leur nature et à leur destin.

Les Libanais doivent par-dessus les querelles et les répugnances dont nous avons le déplaisant spectacle retrouver le goût de l'effort collectif dans le sens de l'équilibre, de l'ordre et de la paix.

Dans un vaste rayon autour de nous la doctrine politique manque et les passions s'exaspèrent. Tel pays voisin fait une expérience audacieuse qui appelle la vigilance. Tel autre cherche sa voie pendant que le temps presse et que la stabilité paraît le premier des biens.

Nous avons au Liban tout ce qu'il faut pour donner l'exemple de la sagesse, comme nous sommes l'école de la tolérance et de la fraternité humaine. **Dans cet ordre d'idées, nous sommes, par définition, à l'avant-garde du siècle.** Mais notre conception du pouvoir doit être élargie, humanisée de façon à nous donner de notre rôle, une opinion plus conforme aux nécessités de ce temps. Et le pouvoir doit revenir à ses détenteurs naturels par-dessus la tête de ceux-là qui l'usurpent et qui en abusent.

Ce ne sont pas les lois qui, chez nous, ont fait tort à l'autorité, ce sont les actes. De même que la loi divine est violée chaque jour, la loi humaine l'est et peut l'être. Toute la question est que cela ne devienne pas une maladie. Voilà pourquoi ce ne sont pas les décrets-lois qui sauveront la République ; de simples décrets y suffiront, pourvu que l'âme et le caractère y soient ; mais, éventuellement, un élargissement temporaire des pouvoirs de l'Exécutif sur un point précis peut être envisagé pour permettre un assainissement plus rapide, en vue de la réhabilitation de la fonction publique par exemple.

En bref, les Libanais seraient bien fous de contrarier par le désordre leur vocation politique la plus claire. **Pour se réformer utilement, il faut commencer par ne pas s'ouvrir le ventre. Le**

premier geste favorable est celui qui restaurerait la confiance, gravement atteinte. Cela suppose une attitude et des actes d'un libéralisme, d'une franchise, d'une simplicité qui émeuvent le peuple et aillent jusqu'à son cœur.

La politique extérieure du Liban commande de faire, d'urgence, à notre pays une politique intérieure nette. Il faut sortir des frontières du village pour commencer à voir les frontières de la nation.